

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Sailly-au-Bois
séance du 14/10/2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la salle de réunion sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mme : PINSON Julie, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Éric, CANIS Rémi, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent

Absentes : Mmes MONKA Cathy, PLOUVIER Marie-Christine.

Absent excusé : M. DUFOUR Benoît qui a donné procuration à Mme MIKOLAJCZAK Georgette.

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11 - Présents : 8 - Procuration : 1

Date de la convocation : 05/10/2021 - Date d'affichage : 05/10/2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. OGON Eddy

Compte-rendu

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du compte rendu de la réunion précédente approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Délibération : CCSA - Modifications statutaires -

Madame le Maire détaille les modifications statutaires facultatives apportées qui se résument de la façon suivante :

- 1) **Mobilité** - Construction, gestion et entretien d'installations de recharge pour les véhicules électriques (IRVE).
- 2) **Santé** - Création, construction et entretien d'une maison de santé pluridisciplinaire à Bapaume s'inscrivant dans l'axe attractivité du territoire du contrat local de santé.
- 3) **Alimentation** - Promotion et soutien à une alimentation saine et durable pour tous, accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre de leur restauration collective, sensibilisation du public à une alimentation durable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les modifications statutaires définies ci-dessus.

- Délibération : SIESA - Extension périmètre - Adhésion de la Commune de Saint-Léger-les-Croisilles -

Madame le Maire fait part de la délibération de la Commune de Saint-Léger-les-Croisilles en date du 20 mai 2021 sollicitant son adhésion au SIESA, ne pouvant faire face aux investissements nécessaires pour conserver une eau de qualité.

Après délibération, les conseillers à l'unanimité acceptent l'entrée de la Commune de Saint-Léger-les-Croisilles au sein du SIESA à compter du 1er janvier 2022.

- Réfection de la toiture de l'Eglise - Phase 3 -

Délibérations demande subventions DETR, FARDA et Fonds de Concours -

Il reste à rénover la toiture du chœur et de la sacristie. Le devis réalisé par l'entreprise GACOZY date de 2018 et s'élevait à 34 905,70 € et 6 875 €.

La mise à jour des devis a été demandée auprès de l'entreprise.

Madame le Maire demande aux conseillers l'autorisation de déposer des demandes de subventions au titre de la DETR, du FARDA et du Fonds de Concours de la CCSA.

Autorisation acceptée.

- Cérémonie du 11 novembre -

L'épidémie de COVID 19 étant en régression, on pense que la commémoration se fera normalement. Le rassemblement se fera à 10h30, suivi du défilé Plaque GABY, cimetière militaire, monument aux morts, chapelle du cimetière. Cérémonie suivie d'une distribution de bonbons aux enfants et d'un vin d'honneur.

- Colis de Noël -

La liste a été remise à jour - 65 colis seront distribués aux aînés de plus de 65 ans le samedi 18 décembre à partir de 9h. Les bûches seront achetées à Bienvillers - On contactera CARREFOUR comme d'habitude pour la confection des colis.

- Jouets de Noël -

La liste a également été mise à jour - C'est 32 enfants de 0 à 11 ans qui sont concernés.

Chacun recevra un bon de 20 € à retirer à JOUE CLUB Arras.

Bons et chocolats seront distribués le 17 décembre à partir de 16h. Vincent et Marie-Christine s'en occuperont.

- Compte-Rendu réunion CCSA -

1) Approbation du PLUI.

2) Attribution de compensation - Nous payons 1 079 € par trimestre car nous ne percevons pas de Taxe Professionnelle lors de sa suppression (un débat sur les finances de la CCSA est prévu lors d'une prochaine réunion).

3) FPIC - Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal - Nous percevons 5 062 €.

4) Urbanisme - La CCSA se charge des dossiers d'urbanisme moyennant une rémunération qui est de : 180 € pour un permis de construire - 0,7 € équivalent PC pour une Déclaration Préalable - 0,4 € équivalent PC pour un Certificat d'Urbanisme Opérationnel - 0,2 € équivalent PC pour un Certificat d'Urbanisme d'information.

Pour Saily-au-Bois, cela représente une dépense estimée à 2 880 € pour les années 2019 et 2020.

- Cimetière -

Le nettoyage a été fait le samedi 18 octobre au matin (nous étions très peu).

La BRIF a nivelé et étalé le schiste le mercredi 6 octobre. L'engazonnement va suivre.

L'entreprise DESSEIN a effectué le recensement de toutes les tombes qui ont été classées et le tout mis sur clé USB.

Madame le Maire remet à chaque conseiller un projet de règlement du cimetière afin qu'il soit étudié pour le mettre au point à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Il faudra aussi réviser les tarifs des concessions.

Affaire à suivre.

- Vitesse dans le village -

Messieurs Coin et Haignéré viennent le 9 novembre afin d'étudier la mise en œuvre des 30 km/h dans le village.

Se posera également le problème de sens interdit de la rue du Calvaire.

- Antenne Relais ORANGE -

CIRCET, Société chargée d'implanter l'antenne ORANGE, a proposé de l'installer au terrain de foot. C'est à l'étude.

Affaire à suivre.

- Travaux rue Haute -

La Société NOVIAL a procédé au paiement des dégâts qui avaient été fait rue Haute soit 2 280 € TTC.

- Cérémonie des vœux du Maire -

On pense la faire le dimanche 16 Janvier à 11h, au cours de laquelle seraient remis les prix des maisons fleuries.

- Arrêté chemins communaux -

Afin de préserver tous les chemins communaux, un arrêté instituant des restrictions de stockage sera pris du 15 novembre au 15 mars, c'est à dire qu'il y aura interdiction d'implanter des silos et des dépôts pendant cette période, hormis les dépôts de betteraves sucrières et pommes de terre.

- Tableau des effectifs - Délibération -

Pour se mettre en conformité avec le CDG, la Commune doit éditer un tableau des emplois ainsi défini.

Filière Administrative - 1 Adjoint Administratif - Catégorie C - Nombre d'heures 10h.

Filière Médico Sociale - 1 Adjoint Technique - Catégorie C - Nombre d'heures 20h.

Filière Technique - 1 Adjoint Technique - Catégorie C - Nombre d'heures 35h.

- Délibération RIFSEEP -

Il doit être mis en place le Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le RIFSEEP est le nouvel outil indemnitare et remplace la plupart des primes et indemnités existantes.

Il est basé sur 2 composants :

- 1) L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise - IFSE
- 2) Le Complément Indemnitare Annuel - CIA

Actuellement, Florence perçoit IAT (Indemnité Administration et de Technicité) soit 85,58 € par mois et IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions) soit 82,36 € par mois.

David Mazeau et Isabelle Héquet ne perçoivent aucune indemnité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De laisser à Florence Pruvost le bénéfice de ses 2 indemnités qui seront regroupées dans l'IFSE.
- D'allouer une IFSE de 50 € mensuel à David, ainsi qu'à Isabelle (au prorata de ses 20h)
- Que ces indemnités seront versées à partir du 1er janvier 2022.
- Pour la CIA, on la crée mais elle sera versée en Décembre 2022, en fonction des objectifs réalisés par chacun. Le montant en sera défini en fin d'année 2022 et n'est pas reconductible automatiquement d'une année à l'autre.

- Questions diverses -

1) Les conseillers choisissent le cadeau de fin d'année : un limonadier.

2) Pigeons : une solution pour leur destruction - les capturer par implantation de cages -
Affaire à suivre.

3) Poubelles - voir avec le SMAV s'il est possible que les éboueurs ne remettent pas les poubelles devant les portes de garage lors de leur ramassage.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h45.

Prochaine réunion le 25 novembre à 19h.

